

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

76014 /RW
Objet

Subvention exceptionnelle
de 1 500 F à la F.F.A.

DATE DE CONVOCATION

19 janvier 1976

DATE D'AFFICHAGE

19 janvier 1976

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 2. FEV. 1976
DELIBÉRATION EXECUTOIRE
Art. 46 du C. A. M.

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize
le vingt trois janvier à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, BUCHE, DUFOUR, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, DOITREAU, LACHARD, BÉGIN, DOMEQ, BOUCHET, Mme BIDEAU, MM. BARRIERE, PAPEAU, BOUIET, LAP, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. STIPAL par M. TETARD
DELAIR par Me DUFOUR

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTEAU, RIVIERE

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

La Commission Jeunesse et Sports du 19 janvier 1976 a proposé que soit attribuée à la Fédération Française d'Athlétisme pour son stage de Pâques à ROYAN (23 mars - 2 avril 1976) une subvention exceptionnelle de 1 500 F.

Cette Fédération envoie à ROYAN 20 personnes (athlètes et cadres) pour s'entraîner avant les jeux olympiques de MONTREAL (stage national de demi-fond).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée le 5 janvier 1976 par la F.F.A.,

Vu l'avis de la Commission Jeunesse et Sports du 19 janvier 1976,

DECIDE :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 F à la F.F.A. pour son stage national de demi-fond organisé à ROYAN durant les vacances de Pâques.

- d'imputer la dépense sur le chapitre 945 article 657 "crédits réservés" section sportive.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]